



Guide pratique de l'organisateur 2022

Ce guide pratique – aux items généraux et transversaux - a pour objectif d'aider l'organisateur dans ses démarches administratives et de lui apporter quelques préconisations utiles. Concernant la mise en œuvre technique et opérationnelle de la manifestation, spécifique à chaque organisation, les salariés de la Ligue et l'Arbitre Principal seront à même de vous conseiller et de vous accompagner dans votre projet.

Ligue du Centre-Val de Loire de
Triathlon
1240, rue de la Bergeresse 45160 -
OLIVET

t. 06.29.53.56.39

lrcentretriathlon@gmail.com
www.triathlon-centre.org/

Table des matières

1- ACCES AUX EPREUVES

1.a Le Pass Compétition

1.b Le Certificat Médical

2 - LES COUTS 2022

2.a Les Pass Compétition

2.b La Licence Manifestation

2.c Les autres couts

3 - PROCEDURES 2019 - FORMALITES

3.a La saisie - l'enregistrement de votre manifestation

3.b 2 mots sur l'assurance

4 - PRECONISATION - CONSEILS- INFORMATIONS

4.a Conseils - Préconisations

4.b La Pratique Loisir " Animation ".

5 - LES LABELS

5.a Régionaux

5.b Fédéraux

5.c Les autres labels de la FFTRI

6- VOS INTERLOCUTEURS

6.a L'Arbitre Principal

7- LES RAIDS

7.a Accès

7.b Organisation

8 - COMMENT RESERVER LE MATERIEL

9- PRECONISATIONS-RECOMMANDATIONS dans le cadre de la crise sanitaire.

1 - ACCES AUX EPREUVES

Les distances officielles et les âges d'accès aux compétitions sont rappelés aux pages 45 de la R.S 2022 : [REGLEMENTATION SPORTIVE 2022](#)

1a- Le Pass Compétition

- Les nouvelles modalités de prise en ligne (achat) du pass compétition par le participant lui-même ont fait l'objet d'un tuto et d'une réunion le 15 janvier dernier.
- La délivrance de pass compétition " papier " sur site doit préalablement faire l'objet d'une demande motivée à la Ligue et à la FFTRI.

Les tuto fédéraux

[FACTURES\2022\20211011 Pass compétition 2022 \(1\).pdf](#)

[Pass Compétition achats groupés](#)

1b- L'accès aux compétitions et la présentation du certificat médical sont précisés à la page 15 de la RS.

Validité du certificat médical : Le Certificat médical doit préciser l'absence de contre-indication à la pratique du sport en compétition (ou à défaut de la discipline concernée en compétition) et doit être de moins d'un an au jour de l'inscription à la compétition par le sportif.

2 - LES COUTS 2022

- **Rappels :**
 - Un organisateur ne peut pas majorer le prix des pass compétition dont les tarifs sont contractualisés ente la FFTRI et la Ligue.
 - Le montant du Pass Compétition est disponible sur la demande de licence manif et également sur la plateforme de vente des Pass Compétition.

2a- Le cout des Pass Compétition

Type d'épreuves	Part F.F TRI	Part Ligue	Total par participant
Toutes compétitions Jeunes	1 €	1 €	2 €
Toutes compétitions distance XS	1 €	1 €	2 €
Tri et Dua distance S ind et CLM par équipe (par athlète)	2.5 €	2.5 €	5 €
Tri et Dua distance M ind et CLM par équipe (par athlète)	10 €	10 €	20 €
Tri et Dua distance L XL XXL ind et CLM par équipe (par athlète)	20 €	15 €	35 €
Toutes autres épreuves dont le Bike and Run, Et le relais.	1 €	1 €	2 €

- Pour les Bike & Run et toutes les épreuves par équipe en relais, chaque équipier ne disposant pas d'une licence F.F.TRI. Compétition en cours de validité doit faire l'acquisition d'un Pass Compétition de la catégorie « autres épreuves » à 2 €.
- Pour les épreuves en **Contre la Montre par Equipe (hors triathlon et duathlon Distances S, M, L, XL et XXL)**, chaque équipier ne disposant pas d'une licence F.F.TRI. Compétition en cours de validité doit faire l'acquisition d'un Pass Compétition de la catégorie « autres épreuves » à 2 €.

2b- Le cout de la Licence Manifestation

- **Rappel :** La Licence Manifestation est le document justifiant que votre organisation est agréée par la F.F TRI. Ce document, qui précise le type et le n° de la Police d'Assurance, est à présenter aux autorités compétentes. Votre Préfecture – c'est le cas dans le Loiret, par exemple - peut toutefois vous demander un avis complémentaire de la F.F TRI. Dans ce cas, merci de contacter la Ligue.
Si une attestation d'assurance plus complète était nécessaire, nous vous invitons à contacter directement la compagnie d'assurance en demandant la personne en charge du triathlon.

Epreuve	Part F.F TRI	Part Ligue	Total
Jeunes	36 €	0 €	36 €
XS	156 €	0 €	156 €
Loisir : Animathlon, rando-triathlon	0 €	0 €	0 €

	2022		
Distance	F.F Tri	L.R	Total
Distances S et XS			
inf à 30 €	156	150	306
de 31 à 50 €	519	380	899
de 51 à 60 €	1039	700	1739
plus de 61 €	1558	1000	2558
Distance M			
inf à 40 €	156	150	306
de 41 à 60 €	519	380	899
de 61 à 80 €	1246	1000	2246
plus de 81 €	2077	1200	3277
DISTANCE L			
inf à 80 €	156	200	356
de 81 à 120 €	1039	200	1239
de 120 à 180 €	2077	500	2577
de 181 à 300 €	3116	3000	6116
plus de 300 €	5193	5000	10193
Dist XL - XXL			
inf à 150 €	156	500	656
de 151 à 200 €	1039	1000	2039
de 201 à 300 €	2597	2500	5097
de 301 à 500 €	5 193 €	5000	10 193 €
plus de 501 €	10 387 €	10000	20 387 €

- Si vous organisez plusieurs compétitions sur la même journée, seule la manifestation la plus chère sera prise en compte pour le calcul du coût de l'agrément.
- Pour les épreuves de triathlon et duathlon par équipes, le tarif d'inscription de l'équipe sera divisé par trois pour déterminer le coût d'inscription « individuel » permettant de déterminer le montant du droit de licence manifestation.
- Pour les épreuves de Bike & Run et d'aquathlon par équipes, le tarif d'inscription de l'équipe sera divisé par deux pour déterminer le coût d'inscription « individuel » permettant de déterminer le montant du droit de licence manifestation.
- Pour les raids par équipes, le tarif d'inscription de l'équipe sera divisé par le nombre d'équipiers pour déterminer le coût d'inscription « individuel » permettant de déterminer le montant du droit de licence manifestation.
- Pour toute nouvelle épreuve organisée par un club affilié F.F TRI de la Ligue du Centre Val de Loire, la part ligue sur l'agrément fédéral n'est pas appliquée pendant 2 ans et ce, quel que soit le type et la distance (*Résolution 2 de l'A.G du 07/06/2016*).

2c- Les coûts 2022 facturés par la Ligue sur les classés de votre épreuve

- **0 € sur les compétitions Jeunes, XS, et autres disciplines : *aquathlon, cross triathlon et cross duathlon, bike and run, swim and run, aquabike, raids.***
- **2 € sur tous les autres duathlon et triathlon :**
 - Ces couts s'appliquent à tous les classés – licenciés et non licenciés – sur toutes les épreuves compétition. On entend par « classé », tout participant – licencié ou non-licencié ayant pris le départ de la course et figurant dans le classement validé par l'arbitre principal
 - Pour les compéitions en relais, les 2 euros sont facturés par équipe.
- **En contrepartie la Ligue :**
 - Règle les frais d'arbitrage et ceux éventuels du Conseiller Technique : *hébergement, déplacements et vacations.*
 - Met gracieusement le matériel de la ligue à disposition de l'organisateur ; le transport du matériel restant à la charge de ce dernier.

3- LES PROCEDURES 2022 -2023

3.a La saisie – l'enregistrement de votre manifestation

Etape 1 : Afin de construire un pré calendrier 2023 et d'anticiper les doublons de dates – les organisateurs adressent par mail - et avant la réunion des organisateurs du mois de novembre 2022 – leurs projets d'organisations de compétitions et d'animations pour la saison sportive 2023. Ce document (papier libre, mail.) devra préciser : le nom de l'organisateur – les coordonnées du référent de l'organisation (nom, tel et mail) – le nom de la manifestation – sa date – son lieu.

Etape 2 : Vous accèderez à l'espace organisation via le site fédéral ou Espace Tri 2.0. Attention : l'identifiant et le mot de passe organisateur sont différents de ceux du club. Plus de calendrier distribué aux licenciées courant janvier, à ce titre plus de date limite pour saisir vos épreuves.

Etape 3 : La Ligue valide l'inscription de la manifestation au calendrier fédéral. **Plus d'acompte à verser à la Ligue.**

Etape 4 : L'organisateur retourne sur son Espace Organisateur, se connecte sur MANIFESTATION puis LISTE DES MANIFESTATIONS et DEMANDE DE LICENCE MANIFESTATION. Sur cette page, il renseigne les couts d'inscription (qui détermineront le montant de l'agrément), les informations concernant le dispositif médical, télécharge les documents et valide. Si votre Préfecture vous réclame une attestation fédérale, merci de contacter la Ligue.

Etape 5 : La F.F TRI émet alors un second bordereau de Demande de Licence Manifestation (DLM) A réception, la Ligue valide la DLM.

Etape 6 : L'organisateur peut alors télécharger sa Licence Manifestation et souscrire les assurances optionnelles, si nécessaires.

Etape 7 : Dans la semaine qui suit la manifestation, l'A.P adresse à la ligue les résultats validés et l'état des Pass Compétition.

Etape 6 : Dans les 15 jours qui suivent la réception de ces documents, la ligue adresse une facture à l'organisateur.

Etape 7 : L'organisateur règle la Ligue dans les 15 jours qui suivent la réception de la facture. A réception du règlement de l'organisateur, la Ligue effectue le paiement des frais d'arbitrage à la C.R.A.

Etape 8 : La ligue règle la licence manifestation à la FFTRI sur facture.

3.b 2 mots sur l'assurance

Conseils : Nous vous invitons à lire attentivement les termes du contrat d'assurance de base. Vous avez certainement un licencié assureur ou vous connaissez certainement un assureur. Nous vous conseillons de lui présenter le contrat d'assurance proposés par la F.F TRI avec votre Licence Manifestation, et de souscrire, – si nécessaire – des assurances Optionnelles complémentaires. Concernant les locaux, matériels-équipements, mis gracieusement ou non à votre disposition, il est prudent de vérifier les modalités d'assurance avec leurs propriétaires.

Pour tout savoir sur les assurances fédérales <https://www.fftri.com/pratiquer/se-licencier/assurance/>

4 – CONSEILS – PRECONISATIONS - INFORMATIONS

Conseils : L'organisateur a une obligation de moyens et non de résultats. A ce titre, en cas de sinistre lourd (accident, décès), le tribunal jugera si les moyens de sécurisation et de secours mis en place par l'organisateur répondaient, d'une part aux exigences de la R.S fédérale et des RTS, mais également à une gestion cohérente du risque.

Les Règles Techniques de Sécurité rappellent les modalités et règles d'organisation de votre manifestation : [RTS 2022](#)

Un exemple : Aujourd'hui, la R.S n'impose plus de médecin sur la manifestation. Mais est-il raisonnable de se passer d'un médecin sur une organisation situé à 30 minutes du 1^{er} centre hospitalier ? Voilà donc le type de question qu'il faut se poser.

Le briefing de course organisateur : est important, car il rappelle les horaires, les parcours et les points qui méritent une attention particulière, le règlement spécifique de la manifestation...Voici un **briefing de course organisateur**. Ce briefing type peut être imprimé et affiché sur site, mis dans les sacs des concurrents, envoyé aux compétiteurs par le canal de votre prestataire en charge des inscriptions en ligne, diffusé en boucle au retrait des dossards... l'organisateur n'aura plus qu'à rappeler brièvement les éventuelles modifications et les 2-3 points qui méritent une attention particulière.

Vous lirez ci-dessous un certain nombre de préconisations, simples à mettre en place, sur tout type de manifestation et qui vous permettront d'être serein le Jour J et en cas de problème.

Préconisations

- De vous assurer de la validité des diplômes de toutes les personnes liées à la sécurité : secouristes, plongeurs, MNS...
- De vérifier les permis de tous les chauffeurs : Motos, VL, cariste, mais également bateau si le moteur de l'embarcation a une puissance de 9 cv et +
- De contractualiser – préalablement à la manifestation – l'ensemble des interventions (identité, diplôme, date et horaires de présence, fiche de poste – d'intervention...) avec les intervenants impliqués dans la sécurisation et les secours. En cas de défaillance, d'absence, manque de compétences, il ne pourra pas vous en être tenu rigueur.
- De toujours prévoir des plans B, en cas d'annulation de la natation en particulier.
- De constituer une « cellule de crise », composée, par exemple, d'un ou deux membres du comité d'organisation, du médecin, de l'A.P et / ou du Délégué Technique. Cette cellule de crise, de 4-5 membres, doit être à même de se réunir très rapidement pour prendre sereinement la décision qui s'impose : modifications, annulation....
- De libérer l'organisateur de toutes responsabilités ou contraintes opérationnelles et garantir ainsi sa disponibilité en cas de problème ou de sollicitations diverses (élus, Médias...).

- Pour les parcours qui n'empruntent pas de routes (un Bike and Run organisé dans un parc, par exemple), il est conseillé de se rapprocher de la Mairie du site pour connaître le type d'autorisation à demander : Municipale, ONF, propriétaires privés...
- En cas d'instabilité météorologique (risque d'orage et de foudre...), il est prudent de se rapprocher et de rester en contact avec une station météo pour connaître le plus précisément possible les évolutions et anticiper les mesures qui s'imposent.
- Vous souhaitez modifier un horaire (avancer, retarder un départ...), un parcours. Veuillez préalablement à ce que l'arrêté municipal, préfectoral le permettent.
- Prévoyez un volant (10%) de signaleurs remplaçants, au cas où...

Documents – autorisations

Conseil : De façon générale, soyez attentif aux délais de rigueur pour le retour des différents documents administratifs. De plus en plus de Municipalités, Préfectures refusent une manifestation dont la demande d'autorisation a été adressée hors délais. Prenez le temps de bien lire le formulaire et de fournir les documents demandés ; ceci vous évitera de perdre du temps par la suite et « bien des prises de tête » avec une administration inflexible.

- Natation : La R.S rappelle les obligations de l'organisateur en matière de qualité de l'eau. Il convient de respecter parfaitement ces dispositions tant en termes d'analyse que d'affichage. A défaut, le représentant de la Ligue (A.P, le Délégué Technique, élu) est en droit d'annuler la natation.
- Autorisations administratives : il s'agit de l'arrêté préfectoral ou municipal, obligatoire dans tous les cas et sans lequel la manifestation ne peut pas avoir lieu.
- Mais également, et selon l'organisation, l'autorisation des Voies Navigables de France, des Eaux et Forêts, des propriétaires privés ou publics d'espaces empruntés par la manifestation, déclaration de nuisances sonores
- Vous ouvrez une buvette sur laquelle vous vendrez de l'alcool (bière, vin...) pensez à demander une licence temporaire à la Police. Vous diffusez de la musique, des chansons... vous devez faire une déclaration à la SACEM (droits d'auteurs).

Animation / Compétition

- La pratique loisir – Animation est clairement définie par le Code du Sport et rappelée dans la R.S à la page 12.
- Sur une manifestation Loisir, il ne doit pas y avoir de chronométrage, ni de classement. En cas de récompense, un lot identique doit être remis à tous les participants. Le montant éventuel de l'inscription doit rester incitatif. Le certificat médical n'est pas obligatoire. Une liste des participants doit être faite et adressée à la Ligue ainsi que la liste des pass loisirs – gratuits - qui doivent être obligatoirement délivrés aux non-licenciés.
- La Ligue soutient les organisateurs de manifestations Loisir "ANIMATION ". L'aide apportée par la Ligue fait l'objet d'une convention qui précise les modalités d'attribution de l'aide.

5- LES LABELS

Rappel : Il existe 3 types de labels : les labels régionaux, les labels fédéraux (Epreuves Nationales, comme les Championnats de France individuels, Championnats de France des Clubs...), les labels fédéraux Féminin et Développement Durable.

Dans les 2 cas, le label est généralement accompagné d'un cahier des charges, document contractuel, dont il convient de bien mesurer les incidences avant de s'engager.

6.a Les labels Epreuves Nationales : Les demandes de label aux Epreuve Fédérale sont traitées et attribués par la FFTR et font l'objet d'un simple avis de la Ligue Régionale pour la Fédération.

6.b Les Labels Régionaux : font l'objet d'une validation du Conseil d'Administration sur avis de l'ETR : Les 2 Challenges Jeune, Avenir et Performance – Les Championnats Régionaux - Les Sélectifs D3 et Coupe de France des Clubs. Pour toute information sur les cahiers des charges, merci de contacter le C.T.L. ctl.triathlon.centre@gmail.com – 06 37 98 11 75

Tous les cahiers des charges des labels régionaux sont en ligne sur le site de la Ligue à sur la page Espace Membres 2022 [Espace Membres 2022](#) et sur demande au CTL ctl.triathlon.centre@gmail.com

5.c Les autres labels fédéraux : Triathlon au Féminin et Développement Durable sont facultatifs, gratuits mais engageant néanmoins le club à respecter certaines dispositions. Ces labels sont directement souscrits en ligne par l'organisateur lors de sa Demande de Licence Manifestation.



- Le Label Mixité [Le Label Mixité](#)
- Le Label Développement Durable * et ** [Label Développement Durable](#)
- Le Label "accessibilité" (anciennement appelé paratriathlon).
[Label Accessibilité](#)

6- VOS INTERLOCUTEURS

L'Arbitre Principal (A.P) :

Désigné par la Commission Régionale d'Arbitrage selon différents critères (proximité, type d'épreuve...) il sera encadré d'arbitres assesseurs ayant chacun une fonction déterminée. De façon générale, son rôle – rappelé à la page 18 de la RS - est de faire appliquer la R.S et en particulier les règles de course. Depuis

2016, le cout de l'arbitrage est supporté par la Ligue. Reste néanmoins à l'organisateur le soin de restaurer les arbitres et de les accueillir correctement.

Des membres de la C.R.A et de l'E.T.R ont élaboré un briefing arbitre type. Ce briefing, clair et pédagogique, doit se substituer au traditionnel « briefing de course verbal », dont peu de participants comprennent le sens et que personne, ou presque, n'écoute. Ce briefing type peut être imprimé et affiché sur site, mis dans les sacs des concurrents, envoyés aux compétiteurs, diffusé en boucle au retrait des dossards... l'Arbitre Principal n'aura plus qu'à rappeler brièvement les éventuels points particuliers et qui méritent une attention particulière.

7- LES RAIDS

7.a Accès

- Tout licenciés « compétition » à la F.F TRI peut participer à un RAID agréé par la F.F TRI. Si ce RAID comporte une épreuve d'Alpinisme, de plongée subaquatique, de spéléologie ou du tir, un certificat médical spécifique à l'activité sera nécessaire.
- Tout licencié « compétition » à la F.F TRI peut participer à un RAID (et à toute épreuve) non-agréé par la F.F TRI. Il devra néanmoins s'assurer que la couverture assurance de l'organisateur couvre bien les participants en R.C. Pour la saison 2022, l'assurance INDIVIDUELLE ACCIDENT de la licence F.F TRI fonctionne sur toutes les épreuves non – affiliées à la F.F TRI. Aux licenciés qui auraient refusé l'IA fédérale lors de la prise de licence, il est conseillé de contacter leur assureur.

7.b Organisation

- Pour agréer un RAID, ou un SWIM RUN à la F.F TRI, la démarche est identique à celle des autres manifestations. Les règles d'organisation sont définies dans un livret RTS (Règles Techniques et de Sécurité). Un référent RAID sera désigné par la F.F TRI pour chaque Ligue.

8- COMMENT RESERVER DU MATERIEL POUR VOTRE MANIFESTATION ?

Rappel : Le matériel de la Ligue est mis gracieusement à la disposition des organisateurs dans les conditions stipulées dans une convention signée par les parties et selon les modalités suivantes. De son enlèvement jusqu'à son retour, le matériel est sous la responsabilité de l'organisateur qui doit souscrire les assurances nécessaires. La liste du matériel et les modalités de mise à disposition sont en ligne sur

Etape 1 : Avant le 20 février 2022, les organisateurs font remonter à la ligue leur demande de matériels : *parc vélo, sonorisation, bouées...* à l'aide du documents de réservation.

Etape 2: La ligue établit et diffuse un état prévisionnel des locations et valide les demande de matériels acceptées .

Etape 3 : Le retour de ladite convention avec le chèque de caution et les éventuels documents demandés valide la mise à disposition.

Etape 4 : A J-8 de son organisation au plus tard, l'organisateur contacte la ligue pour déterminer les modalités d'enlèvement et de retour. Il est demandé à l'utilisateur de signaler à la ligue et au retour du matériel toute perte, dommage...constatés.

9 - RECOMMANDATIONS-PRECONISATIONS DANS LE CADRE DE LA CRISE SANITAIRE.

- Restez attentifs aux évolutions de la crise sanitaire et des décisions pouvant impacter l'organisation de votre manifestation, comme le respect de la distanciation sociale : *remise des dossards, départs, ravitaillements, arrivée, ravitaillement final...*
- La FFTRI – la Ligue vous communiquent les éventuelles préconisations et protocoles à respecter.

- N'engager que les dépenses nécessaires en prenant soin que vos prestataires – fournisseurs vous précisent les conditions en cas d'annulation de votre manifestation. Evitez d'imprimer la date, l'année de votre manifestation sur les différents supports : tee-shirt, lots divers...
- Précisez clairement dans le RI les conditions de remboursement des inscriptions en cas d'annulation de votre manifestation.